

Paris, le 26 AOUT 2019

1325 / 19 SG

Madame la députée,

Les arts et la culture participent à la construction de nos valeurs communes et contribuent à renforcer la cohésion nationale, sociale et territoriale dont la France a besoin, comme le Grand débat national s'en est fait l'écho avec vigueur. Avec l'éducation, ils sont un puissant vecteur d'émancipation individuelle et collective.

Parce qu'elle est essentielle à l'émancipation de nos enfants, le Gouvernement a fait de l'éducation artistique et culturelle une politique publique prioritaire en fixant comme objectif de toucher 100 % des enfants d'ici la fin du quinquennat. Cette politique est conduite conjointement par le ministre de la culture et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans un partenariat étroit et indispensable avec les collectivités territoriales.

L'ambition d'une émancipation artistique et culturelle dépasse toutefois le seul cadre de l'école : elle doit commencer dès la naissance, comme le récent rapport de Sophie Marinopoulos sur l'éveil artistique et culturel du jeune enfant l'a souligné, et se prolonger en-dehors du temps scolaire et après les années de scolarité, tout au long de la vie et dans tous les lieux de vie.

Le ministère de la culture porte cette ambition depuis sa création et agit en lien étroit avec d'autres départements ministériels afin de diffuser l'art et la culture au plus près des citoyens, dans la diversité de nos territoires, et de les rendre présents et accessibles dans tous les lieux, qu'il s'agisse des espaces publics, des entreprises, des hôpitaux, des foyers, des maisons de retraite ou encore des prisons, pour ne citer que quelques exemples.

Pour autant, le contexte de mise en œuvre de cette ambition change, de même que les attentes et les pratiques de nos concitoyens et les relations avec nos partenaires, de manière suffisamment profonde pour que nous interroguions nos cadres de pensée et d'action. C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier une mission qui devra permettre de définir les objectifs, les principes d'action et les leviers d'une politique d'émancipation artistique et culturelle renouvelée, allant au-delà de l'éducation artistique et culturelle, et qui s'adresse à tous nos concitoyens.

.../...

Madame Aurore BERGÉ  
Députée  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

Vous vous attacherez en particulier à analyser le rôle que peuvent jouer dans cette politique, dont la dimension territoriale est essentielle, les nouveaux lieux, qu'ils soient institutionnels comme les maisons France Service ou d'initiative citoyenne comme les tiers-lieux ; de même, vous analyserez la place qu'y tiennent et que peuvent développer les équipements culturels de proximité comme les médiathèques et bibliothèques, les lieux d'enseignement artistique ou encore les lieux de création.

Vous identifierez des bonnes pratiques de coopération interministérielle, de coopération avec les collectivités locales, et de coopération avec d'autres partenaires, comme les grands réseaux associatifs de l'éducation populaire et du champ social, et proposerez les conditions et moyens de leur développement.

Enfin, dans la perspective de la création d'une nouvelle direction d'administration centrale du ministère de la culture compétente pour les politiques d'accès à la culture, de transmission des savoirs et d'action territoriale, telle que souhaitée par le ministre, vous formulerez des recommandations pour la mise en œuvre de cette politique dans un cadre partenarial et territorial renforcé.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Franck RIESTER, ministre de la culture.

Vous pourrez bénéficier de l'appui des services du ministère de la culture, centraux et déconcentrés, pour l'ensemble de vos recherches et auditions. Vous présenterez le résultat de vos travaux ainsi que vos recommandations avant la fin de l'année 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.

  
Édouard PHILIPPE  
